

■ La Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Ouverture de l'enquête publique du 21 octobre au 22 novembre 2019

La révision du PLU suit son cours et avance maintenant à grand pas !

Ainsi, l'ouverture de l'enquête publique est très prochaine et l'approbation de cette révision devrait avoir lieu au plus tard en janvier 2020.

Le Conseil municipal a arrêté le projet de révision du PLU lors de la séance publique du 27 juin 2019. Les modalités de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ont été fixées par arrêté municipal n° 2019-226 du 23 septembre 2019.

L'enquête publique se déroulera en mairie du **lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus**. **Monsieur Hervé GIRARD, ingénieur retraité en qualité environnementale des bâtiments, a été désigné comme commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet sera consultable :

- sous format papier, en mairie aux jours et horaires d'ouverture de la mairie (voir ci-dessous)
- sous format numérique,

sur le site internet de la commune : www.saint-nazaire-les-eymes.fr Rubrique : *mairie/urbanisme/revision PLU*

sur un poste informatique installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition du public aux jours et horaires d'ouverture au public

Heures d'ouverture de la mairie pour consultation du dossier

du lundi 21 octobre au 3 novembre 2019 :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h
mercredi de 8h à 12h
Fermeture le 1^{er} novembre (férié)

du 4 novembre au 22 novembre 2019 :
lundi de 13h à 19h
mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h
mercredi de 8h à 17h

M. Hervé GIRARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, lors de permanences en mairie, pour recevoir toutes observations aux jours et horaires suivants :

Permanences du commissaire enquêteur

lundi 21 octobre 2019 de 14h à 17h
mercredi 6 novembre 2019 de 11h à 14h
samedi 16 novembre 2019 de 9h à 12h

lundi 18 novembre 2019 de 17h à 19h
jeudi 21 novembre 2019 de 15h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les **observations** du public sur le projet de révision du PLU pourront être **consignées sur le registre** de l'enquête publique déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- **par écrit** au commissaire enquêteur selon les modalités indiquées suivantes :
 - **par courrier** à l'adresse suivante : Mairie - 385 chemin du Village 38330 Saint-Nazaire-Les-Eymes en indiquant l'objet « Enquête publique - Révision du PLU » et « A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ».
 - **par courrier électronique** à l'adresse mail suivante : [✉ commissaireenqueteur.sne@orange.fr](mailto:commissaireenqueteur.sne@orange.fr) en indiquant dans l'objet « Enquête publique - Révision du PLU » et « A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ».
- **par voie orale** auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Conformément à l'article R 123-13 du Code de l'Environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables à la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes et sur son site internet : www.saint-nazaire-les-eymes.fr Rubrique : *mairie/urbanisme/revision PLU*

À l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos puis transmis, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur qui établit un rapport du déroulement et des observations formulées au cours de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur transmet au Maire, dans un délai de 30 jours maximum à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Puis, le projet de révision du PLU - éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis lors de l'examen conjoint des PPA (Personnes Publiques Associées) et de ceux qui ont été joints au dossier, ainsi que des observations du public et du rapport du commissaire - est approuvé par délibération du Conseil municipal. Les éventuelles modifications et donc évolutions apportées au projet ne devant pas remettre en cause les orientations générales du PLU.

En fonction de l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), si vous avez des remarques à faire sur la révision du PLU, celles-ci doivent être formulées pendant la durée de l'enquête publique, à savoir du 21 octobre au 22 novembre 2019 inclus.